



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 06/2025

OBJET : Contrat de Maintenance du logiciel Cart@DS, instruction des dossiers d'urbanisme avec la société INETUM SOFTWARE France à compter du 01 janvier 2025 pour une durée de 3 ans.

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil municipal n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant la nécessité d'avoir un contrat de maintenance du logiciel CART@DS,

Vu la proposition de contrat de la société INETUM SOFTWARE France,

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat avec la société INETUM SOFTWARE France, domiciliée au 145, Boulevard Victor Hugo 93400 Saint-Ouen.

Article 2 : DECIDE de signer ce contrat pour un montant annuel de 2 612,69 € HT, soit 3 135,23 € TTC.

Article 3 : DIT que le contrat est valable jusqu'au 31/12/2027.

Article 4 : DIT que la somme correspondante est inscrite au budget.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le département et à Monsieur le Receveur Principal

Fait à Morangis, le 13 janvier 2025

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.